

AUDITOR GENERAL OF NEW BRUNSWICK VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Plan stratégique 2023-2028

Page intentionnellement laissée en blanc.





Introduction

otre plan stratégique décrit les priorités stratégiques auxquelles le Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick entend se consacrer au cours des cinq prochaines années pour mettre en œuvre sa vision et s'acquitter de sa mission. Ce plan énonce qui nous sommes, ce que nous faisons et comment nous apportons un soutien à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, au gouvernement, à la fonction publique et à la population de la province.

Le plan stratégique sert de fondement au plan d'activités et au rapport sur le rendement du Bureau qui sont présentés à l'Assemblée législative chaque année, ainsi qu'au cadre stratégique servant à évaluer le rendement du Bureau et à faire rapport à ce sujet. Notre plan stratégique témoigne de notre utilité et établit les paramètres servant à mesurer le rendement par rapport aux résultats que nous nous efforçons d'atteindre pour promouvoir, grâce à notre travail, l'excellence au sein du secteur public.





Vision

Un bureau d'audit indépendant qui sert les intérêts du Nouveau-Brunswick en faisant la promotion d'un gouvernement responsable et durable.

Mission

Fournir à l'Assemblée législative et à la population du Nouveau-Brunswick des renseignements objectifs, fiables et actuels à propos du rendement du gouvernement dans le cadre de l'exécution de ses programmes et de la prestation de ses services.



VALEURS

ÉQUIPE

Nous croyons que notre force provient du savoir, de l'expérience et du professionnalisme de notre équipe

DIVERSITÉ

Nous apprécions à sa juste valeur la force que nous confère tout l'éventail de notre expérience, de nos connaissances et de nos antécédents professionnels et personnels

APPRENTISSAGE

Nous offrons un environnement de perfectionnement professionnel et personnel continu reposant sur le travail d'équipe et sur la formation

INTÉGRITÉ

Nous nous efforçons de respecter les normes les plus rigoureuses en matière de conduite professionnelle et éthique

IMPACT

Nous choisissons nos audits en fonction de leur pertinence, de leur importance et du risque, dans le but de concourir à des changements positifs

INDÉPENDANCE

Nous travaillons ensemble ainsi qu'avec d'autres parties de manière ouverte, nonpartisane, objective et fiable

CONFIANCE

Nous faisons preuve de professionnalisme, d'honnêteté, de courtoisie et d'équité



Notre raison d'être

Qui nous sommes

Nous formons un bureau indépendant qui sert l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Le Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick aide l'Assemblée législative à tenir le gouvernement comptable de ses actes en faisant rapport sur son rendement, l'exécution de ses programmes, la prestation de ses services ainsi que sa gestion des ressources et des fonds publics.

Ce que nous faisons

Nous formulons des opinions au terme de nos audits des états financiers et nous effectuons des audits de performance portant sur les programmes et services gouvernementaux. Nos responsabilités sont énoncées dans la *Loi sur le vérificateur général* du Nouveau-Brunswick. Les constatations de notre Bureau sont présentées dans nos rapports à l'Assemblée législative et lors de nos comparutions devant le Comité permanent des comptes publics. Nous encourageons la tenue de discussions et de débats sur des enjeux entourant la gestion et la reddition de comptes dans le secteur public. Les Rapports du vérificateur général sont des documents publics.



Objectifs et priorités stratégiques

Objectif 1 – Concentrer nos efforts sur les secteurs d'audit pertinents

Priorités stratégiques :

- Déterminer quels sont les secteurs d'audit pertinents
- Mettre l'accent sur l'impact et sur la valeur

Dans notre rôle de bureau d'audit législatif indépendant, nous sommes particulièrement en mesure de mener des audits objectifs et impartiaux, sans lien de dépendance avec le gouvernement.

Pour que le travail de notre Bureau soit pertinent, nous devons mettre l'accent sur les domaines qui relèvent de l'intérêt public et à l'égard desquels nos audits peuvent présenter une valeur à la fois pour les entités auditées et pour les autres parties prenantes clés.

Le Bureau communiquera son plan d'activités et mettra l'accent sur l'impact et la valeur de son travail.





Objectif 2 – Compter sur un effectif engagé

Priorités stratégiques :

- > Favoriser un environnement de travail qui reflète nos valeurs
- Former des leaders
- Recruter et maintenir en poste des employés qualifiés

Les employés demeurent la ressource la plus précieuse de notre Bureau. La qualité et la rapidité de notre travail dépendent de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur professionnalisme.

Le Bureau offrira à son personnel :

- un milieu de travail qui leur assure un soutien adéquat, pour leur permettre d'exécuter avec célérité un travail de qualité;
- des occasions d'acquérir et de perfectionner des qualités et des compétences clés en matière de leadership.

Outre la formation et le recours stratégique à des spécialistes par voie contractuelle, notre Bureau prendra des mesures pour recruter et maintenir en poste des employés qualifiés qui possèdent les compétences nécessaires à l'atteinte de nos objectifs et de nos priorités.







Objectif 3 – Effectuer avec célérité des audits de qualité

Initiatives stratégiques

- > Se conformer à des normes professionnelles en constante évolution
- > Gérer les ressources en fonction des échéances à respecter
- > Examiner, actualiser et raffiner les processus internes

Le Bureau utilise des méthodes d'audit conformes aux normes professionnelles en vigueur. Nous suivrons une approche méthodologique efficiente et économique, qui comprend l'acceptation d'idées et de méthodes nouvelles.

Les constatations et les recommandations du Bureau doivent être exactes, justes, actuelles et intelligibles afin d'être utiles aux législateurs, au public et aux entités auditées.

Chaque année, le Bureau procédera à des examens et cernera les possibilités qui s'offrent en vue d'améliorer ses processus internes au moyen de pratiques exemplaires.





Principaux risques

Le Bureau établit des objectifs stratégiques et prend des mesures à l'appui de ses priorités stratégiques en tenant compte des principaux risques pouvant exister. Aux fins d'atteindre ses objectifs, il est essentiel pour le Bureau d'examiner soigneusement les principaux risques, les tendances et les forces externes. Le Bureau atténue dans la mesure du possible les risques sur lesquels il peut exercer un contrôle.

Les principaux secteurs de risque peuvent se rapporter par exemple à ce qui suit :

- le fait de disposer des compétences et des ressources nécessaires pour fournir nos services
- l'efficacité avec laquelle nous gérons nos ressources
- notre capacité de fournir une assurance et de formuler des recommandations appropriées
- notre compréhension des défis auxquels font face les parties prenantes, et notre capacité d'y donner suite
- la préservation de notre indépendance
- la suite donnée à nos recommandations par le gouvernement
- le soutien des parties prenantes à l'égard de nos buts et de nos objectifs
- la capacité du Comité permanent des comptes publics à s'acquitter de ses responsabilités



Objectif 1 – Concentrer nos efforts sur les secteurs d'audit les plus pertinents

Objectif 1 – Cible de rendement – Mener un sondage semestriel auprès des membres du Comité permanent des comptes publics pour recueillir leurs commentaires

Il est essentiel que notre Bureau cultive de bonnes relations de travail avec le Comité permanent des comptes publics pour que notre travail ait un impact.

Le Bureau mène des sondages auprès des membres du Comité pour savoir s'ils sont satisfaits de ses activités et s'ils jugent que son travail engendre de la valeur.

Objectif 1 – Cible de rendement – Faire rapport au Comité permanent des comptes publics au moins deux fois par année

Le soutien du Comité permanent des comptes publics est essentiel pour qu'il soit possible de tenir le gouvernement comptable de ses actes et pour aider à améliorer la gestion dans le secteur public.

L'un des objectifs de nos rapports est de fournir en temps utile des renseignements pertinents au Comité. Le Comité peut trouver dans ces rapports des renseignements importants aux fins de l'exercice de ses fonctions.





Objectif 1 – Cible de rendement – Le gouvernement met en œuvre 80 % de nos recommandations

La mise en œuvre des recommandations formulées dans nos rapports est facteur important si l'on veut optimiser l'impact et la valeur du travail accompli par notre Bureau.

Le Bureau fait un suivi et détermine le pourcentage des recommandations faites au terme de ses audits de performance qui ont été mises en œuvre.

Objectif 1 – Cible de rendement – 80 % des représentants des entités auditées répondant aux sondages postérieurs à l'audit jugent que le travail du Bureau produit une valeur ajoutée et sont satisfaits de notre travail

80 % des membres du Comité permanent des comptes publics qui répondent aux sondages postérieurs à l'audit considèrent que le travail du Bureau produit une valeur ajoutée et sont satisfaits de notre travail

Pour que le Bureau puisse mettre en œuvre sa vision et s'acquitter de sa mission, les membres du Comité permanent des comptes publics et les entités auditées doivent être d'avis que son travail est pertinent et utile.

Le Bureau mène des sondages auprès des membres du Comité et des entités auditées afin d'obtenir leurs commentaires concernant la question de savoir si notre travail apporte une valeur ajoutée et s'ils sont satisfaits du travail que nous accomplissons.



Objectif 2 – Compter sur un effectif engagé

Objectif 2 – Cible de rendement – Assurer le maintien en poste de 85 % des employés sur une base annuelle

Les employés constituent la ressource la plus précieuse dont dispose le Bureau afin d'être en mesure de fournir en temps utile des produits et des services de qualité à ses parties prenantes.

Nous nous efforçons de toujours compter sur un effectif engagé. Toutefois, dans un contexte de formation professionnelle, certains employés ne se consacreront peut-être pas à des travaux d'audit législatif pendant toute la durée de leur carrière. Le Bureau anticipe donc un certain taux de roulement volontaire chaque année, et il établit des plans en conséquence.

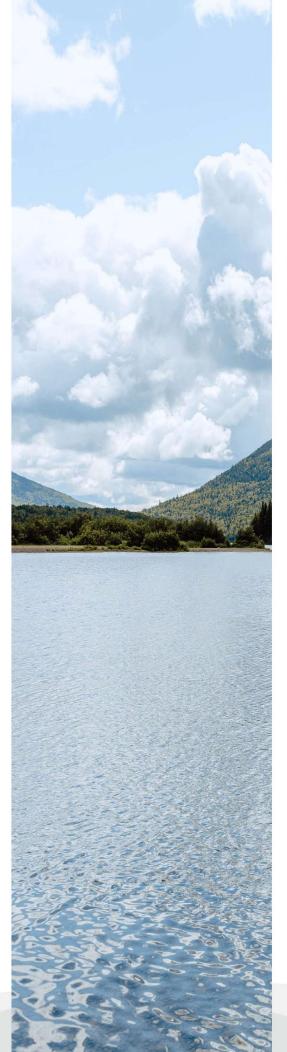
Le roulement volontaire correspond aux départs d'employés de leur propre chef; cela n'inclut pas les départs à la retraite ni les congés.

Objectif de rendement 2 – Au moins 5 % des heures de travail des employés sont consacrées à la formation et au perfectionnement chaque année

Dans notre rôle de bureau de formation professionnelle, nous devons fournir des ressources suffisantes pour la tenue des activités de formation et de perfectionnement.

Le Bureau fait le suivi des heures consacrées par les employés aux activités de formation et de perfectionnement.





Objectif 2 – Cible de rendement – Au moins 80 % des employés font preuve d'engagement à l'endroit du Bureau

Un bon environnement de travail favorise la productivité et le maintien en poste du personnel. Le Bureau mènera des sondages périodiques sur la satisfaction des employés et rendra compte des tendances qui s'en dégagent.





Objectif 3 – Effectuer avec célérité des audits de qualité

Objectif 3 – Cible de rendement – Se conformer à des normes professionnelles en constante évolution

Le Bureau s'engage à se conformer aux critères de qualité les plus élevés dans le cadre de tous ses travaux. Il compte sur un processus rigoureux d'assurance de la qualité et il respecte les Normes de gestion de la qualité publiées par CPA Canada.

Outre les processus internes de gestion de la qualité, les examens de la qualité, les inspections de CPA Nouveau-Brunswick et les examens par les pairs du Conseil canadien des vérificateurs législatifs, le Bureau exercera une surveillance interne de ses dossiers, l'objectif étant d'examiner au moins un audit financier et au moins un audit de performance chaque année.



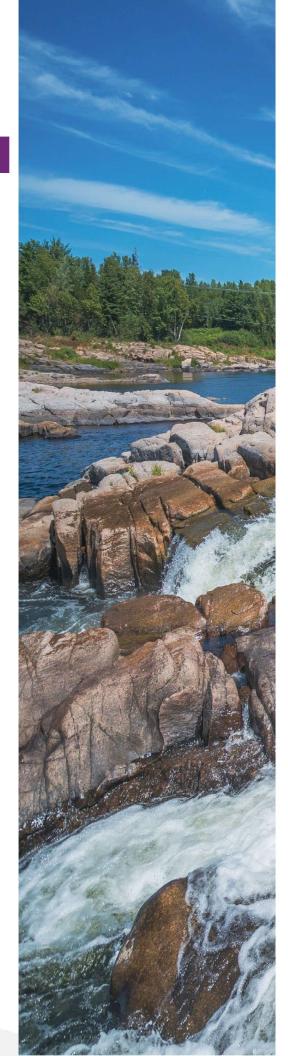
Objectif 3 – Cible de rendement – Gérer les ressources en fonction des échéances à respecter

Le Bureau prévoit présenter des rapports périodiques (par exemple semestriels) au Comité permanent des comptes publics de l'Assemblée législative au sujet des rapports qu'il produit sur les résultats de ses travaux.

Le Bureau fixe des échéances lors de la planification de chaque audit de performance. Dans le cas des audits d'états financiers, le Bureau fixe des dates conformément aux échéances qui sont prévues par la loi ou dont on a convenu par ailleurs.

Objectif 3 – Cible de rendement – Examiner, actualiser et raffiner les processus internes

Chaque année, le Bureau sélectionnera et examinera un processus interne important pour s'assurer que des gains d'efficience sont réalisés et que l'on a recours à des pratiques exemplaires, tout en maintenant la qualité.



Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Téléphone : 506-453-2243 Télécopieur : 506-453-3067 Courriel : agnb@gnb.ca 520, rue King 6° étage, bureau 650 C.P. 758

Fredericton, N.-B. E3B 5H1

Visitez notre site Web pour obtenir ce rapport et trouver de plus amples renseignements sur le Bureau, de même que d'autres publications, des rapports publics et plus encore. www.agnb-vgnb.ca

